

**RECENSEMENT CITOYEN  
OBLIGATOIRE**

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant.

Ils se présentent à la Mairie du domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents.

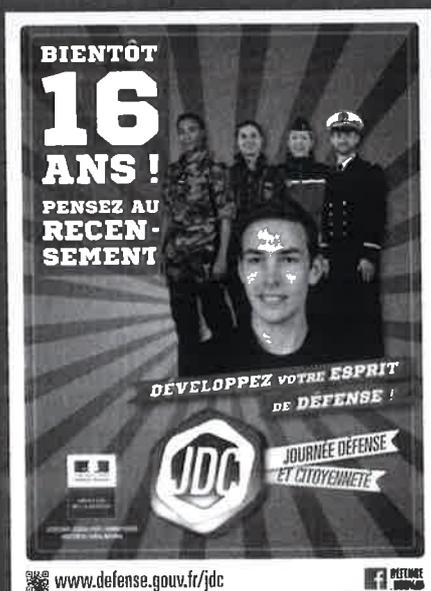
A cette occasion, la Mairie leur remet une attestation de recensement.

**ATTENTION** : Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

**SEUL** le certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est indispensable à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans : dossier auto-école, inscription au Baccalauréat et aux examens des diplômes professionnels CAP, BEP, BAC pro, volontariat sapeur-pompier, concours des fonctions publiques, recrutements dans les forces armées et de la Gendarmerie.

Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté à 17 ans 3 mois environ, et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

**UN RECENSEMENT TARDIF** : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.



**Mouzillon  
DE L'INTÉRIEUR**

Lors du conseil du 5 septembre, 15 membres étaient présents et 7 absents. Voilà ce qu'il s'y est dit :

**PONT GALLO ROMAIN**

**a) Maîtrise d'œuvre**

Lors de la séance du 14 avril 2016 le Conseil municipal avait entériné le devis de maîtrise d'œuvre présenté par la société ANTAK pour les phases 1 et 2.

Le financement du projet est aujourd'hui assuré et les travaux vont commencer. Le conseil valide donc la phase 3 du devis ce qui porte à 16 940.00 € HT le montant total de la mission.

**b) Travaux**

Suite à la consultation lancée le 21 juillet dernier et sur proposition de la commission appel d'offres qui a pris connaissance du rapport technique, le Conseil municipal valide les entreprises.

| N°LOT | INTITULE DU LOT                | ENTREPRISE       | MONTANT HT   |
|-------|--------------------------------|------------------|--------------|
| 1     | MAÇONNERIE - TAILLE DE PIERRES | LEFEVRE          | 116 269.52 € |
| 2     | FERRONNERIE - METALLERIE       | FORGE DECO OUEST | 22 800,00 €  |

**c) Contrôle technique**

Le devis retenu est celui de la Société VERITAS pour un montant de 2 720 € HT.

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Sur Mouzillon il date de 2011 et a fait l'objet de plusieurs modifications. La commune souhaite le faire évoluer afin de s'adapter aux évolutions réglementaires et d'intégrer de nouveaux projets d'aménagements.

Le Conseil municipal approuve le principe d'une révision générale et d'engager une consultation pour le choix d'un bureau d'étude.

Cette évolution intégrera les objectifs suivants :

- ▶ Mise en conformité avec les dernières lois publiées depuis l'approbation de 2011, à savoir :
  - La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi ENL) dite Grenelle II (et ses décrets d'application). Les objectifs suivants seront à respecter, à savoir :
    - prendre en compte la biodiversité,
    - accentuer la lutte contre l'étalement urbain,
    - contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'efficacité énergétique,
    - anticiper l'aménagement opérationnel durable.
  - La loi ALUR du 24 mars 2014, à travers son volet urbanisme, qui doit permettre de favoriser la densification du tissu pavillonnaire existant et préserver les espaces agricoles et naturels. Ainsi, elle impose
    - une étude de densification et de mutation des espaces bâtis,
    - une analyse rétrospective de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur les 10 dernières années.
  - La loi LAAAF n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 (Loi pour l'Avenir de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) qui impose entre autre que le pastillage en zone agricole ne peut se faire que de façon exceptionnelle et sous avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.
  - La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite Loi Macron) : il s'agit de réglementer désormais les constructions d'annexes aux logements dans les zones agricoles ou naturelles.

- Mise en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale n° 2 (SCoT2) du Pays du Vignoble Nantais approuvé le 15 juin 2015.
- Intégration des thématiques suivantes :
  - le projet de contournante Aigrefeuille-Clisson-Vallet-Ancenis (en fonction de l'avancée du projet)
  - la définition de nouvelles orientations pour le bourg (logements, dynamisation commerciale, création de liaisons piétonnes, mise en place de nouveaux emplacements réservés)
  - la réflexion sur un zonage spécifique plus adapté pour les villages (en Ua dans le PLU actuel), la prise en compte des problématiques environnementales, et la création de continuité cyclables entre les villages et le bourg
  - la mise à jour du diagnostic agricole
  - une réflexion sur les changements de destination des anciens bâtiments agricoles.

### ADMINISTRATIF

Le Conseil décide d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'achat de fournitures administratives et que la Communauté de Communes Sèvre et Loire soit le coordonnateur du groupement.

### ASSOCIATION

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission VIE ASSOCIATIVE valide l'octroi des subventions suivantes :

| ASSOCIATIONS        | MANIFESTATIONS      | SUBVENTION ACCORDÉE |
|---------------------|---------------------|---------------------|
| EM gym              | Championnat France  | 250.00 €            |
| Les Dérouillés 3 P  | Repas des adhérents | 175.00 €            |
| EM gym              | AG FSCF             | 442.00 €            |
| Vert à Pied         | AG                  | 170.00 €            |
| Vert à Pied         | Galettes des Rois   | 50.00 €             |
| Cep Mélodie         | Pot de amitié après | 175.00 €            |
| EM Foot             | Soirée dansante     | 426.00 €            |
| EM Foot **          | Tournoi à Lisbonne  | 1500.00 €           |
| Le Lien d'Antoine   | Soirée théâtre      | 570.00 €            |
| FNAME casques bleus | Commémoration       | 340.00 €            |
| Comité des fêtes    | Rando moules        | 1 306.00 €          |

### ENVIRONNEMENT

Le Conseil municipal décide

- de transférer au SYDELA la compétence « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables » l'objectif étant de favoriser l'émergence de véhicules électriques en installant des bornes de rechargement sur tout le territoire.
- d'approuver les travaux d'installation de l'une d'entre elles sur la place de la Vendée sachant que les travaux sont à la charge du SYDELA, la commune devant mettre à disposition une plateforme.

### FINANCES

Approbation des redevances suivantes :

- au titre de le RODP (redevance occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz) : 389 €
- au titre de le ROPDP (redevance occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz) : 34 €

### ATLANTIC'EAU

Monsieur MERIODEAU présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable en 2016 et son Rapport d'activité.

Pour exercer sa compétence production et distribution d'eau potable Mouzillon adhère au Syndicat Vignoble-Grandlieu pour la production, celle-ci étant assurée par prélèvement dans les nappes alluviales de la Loire au niveau de Basse-Goulaine, l'eau est traitée dans l'usine située près du pont de Bellevue.

La distribution est assurée par le Syndicat Atlantic'eau qui dessert 165 communes et 238 130 abonnés.

La gestion est confiée par délégation de service public à la Société SAUR.

La qualité de l'eau distribuée par Atlantic'eau en 2016 est à 100 % conforme au plan bactériologique et 95,8 % au plan physico-chimique.

Le réseau de distribution (plus de 10000km de tuyaux !) est en bon état d'étanchéité et les pertes sont « normales ».

Les bons résultats économiques permettent de légèrement baisser le tarif à partir de 2017 (de 2,18 € par m<sup>3</sup> en 2016 à 2,13 en 2017).

### DIVERS

- Validation du remplacement du réfrigérateur de la salle du caveau.
- Lors de la rentrée scolaire les cars avaient beaucoup de mal à circuler devant l'école de la sanguèze, une étude va être engagée pour améliorer les conditions de circulation.
- Une étude sur le Pays du Vignoble est en cours, tous les élus vont recevoir un questionnaire. D'autre part des séminaires de réflexion sur le devenir de cette collectivité sont mis en place. Monsieur le Maire, Mme DROUET-TESSEREAU et M. MERIODEAU sont nommés pour y participer.

*Le Compte Rendu sera consultable dans son intégralité en mairie après validation du conseil.*

### État-civil

### JUIN-JUILLET AOÛT-SEPTEMBRE 2017

#### NAISSANCES

- Anthime BERQUEZ  
né le 15 juillet..... 6 la Rouaudière
- Célestine BOUIN  
née le 2 juillet ..... 6 la Fréchotière
- Marius LÉVÊQUE  
né le 27 juillet ..... 11 rue des Violettes

#### MARIAGE

- BANNIER Jean-Pierre & ESSEAU Fabienne  
le 17 juin..... 2 la Cour de la Barillère

#### DÉCÈS

- Denis GALLARD  
le 24 août ..... 50 la Grange
- Joseph BARON  
le 8 septembre ..... 30 rue de l'Evêché
- Valentin LEROUX  
le 14 septembre ..... 9 route de Nantes

*Publication en accord avec les familles.*

**NOUVEAUX  
ARRIVANTS**

La municipalité invite tous les nouveaux habitants arrivés en 2017 à ses vœux le **12 janvier** prochain pour leur souhaiter la bienvenue et leur offrir un présent.

Certains ont été enregistrés lors de leur passage en Mairie mais il peut y avoir des oublis, alors signalez-vous en indiquant nom, prénom, adresse par téléphone ou à [formalites@mairie-mouzillon.fr](mailto:formalites@mairie-mouzillon.fr) avant le 16 décembre 2017.

**RECENSEMENT CITOYEN  
OBLIGATOIRE**

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant.

Ils se présentent à la Mairie du domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents.

A cette occasion, la Mairie leur remet une attestation de recensement.

**ATTENTION** : Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

**SEUL** le certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est indispensable à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans : dossier auto-école, inscription au Baccalauréat et aux examens des diplômes professionnels CAP, BEP, BAC pro, volontariat sapeur-pompier, concours des fonctions publiques, recrutements dans les forces armées et de la Gendarmerie.

Le recensement *dans les délais* permet l'envoi d'une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté à 17 ans 3 mois environ, et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

**UN RECENSEMENT TARDIF** : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.

## Mouzillon DE L'INTÉRIEUR

Lors du conseil du 7 novembre, 20 membres étaient présents et 2 absents. Voilà ce qu'il s'y est dit :

### FINANCES

#### • Travaux en régie

Le Conseil valide le coût horaire moyen de 23,20€ du personnel technique pour les travaux en régie ou les mises à disposition.

#### • Scolarisation dans les classes extérieures d'adaptation

Le Conseil municipal entérine le principe que la contribution de la commune aux classes spécialisées sera limitée au prix de revient d'un élève de la Sanguèze, sachant qu'il fluctue chaque année.

#### • Convention avec le Trésor Public

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la Charte avec le Trésor Public. Cette dernière rappelle les engagements de chaque entité et précise les règles mises en place afin d'améliorer les niveaux de recouvrement des produits.

#### • Location salle des tilleuls

L'Assemblée fixe le tarif exceptionnel de 150€ pour la salle des tilleuls sachant que cette dernière ne sera pas disponible avant 13 heures le 13 janvier 2018.

#### • Loyer « La Ferme de chez nous »

Au vu des travaux supplémentaires exécutés dans le bâtiment, le Conseil augmente le loyer de 70€, le portant ainsi à 2 643€HT mensuel.

#### • Loyer terrain agricole

Le Conseil fixe à 100€ annuel la location d'un terrain agricole situé au lieudit « la Prée » pour une surface de 11 140 m<sup>2</sup>. Ce terrain sera utilisé pour faire paître des animaux (vache, moutons, ânes...).

### PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil valide la mise en disponibilité pour convenance personnelle d'un Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 et ce pour une durée d'un an renouvelable.

### URBANISME

Monsieur JOUNIER Jean-Marc informe que l'appel public à concurrence va paraître semaine prochaine pour le choix du bureau d'études pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le cahier des charges est peaufiné par la commission urbanisme.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE

Le conseil municipal approuve :

#### • Le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Ce rapport porte

- Sur le transfert obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la compétence aires d'accueil des gens du voyage, des communes de Divatte sur Loire, Saint-Julien de Concelles et Le Loroux-Bottereau.
- Sur le transfert du multi-accueil Tchou Tchou au 1<sup>er</sup> septembre 2017 à la commune du Pallet.
- Sur le transfert des équipements sportifs et de loisirs aux communes de Divatte sur Loire pour la salle du Dojo et le site du Perthuis Churin, du Loroux-Bottereau pour la salle du Beugnon, de Saint-Julien de Concelles pour la salle de la Voltige et la piste d'athlétisme.

#### • Le transfert de compétences

La « Loi Notre », organise le transfert aux intercommunalités de la compétence assainissement au titre de leurs compétences obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle comprend donc l'assainissement collectif et non collectif des eaux usées, l'assainissement des eaux pluviales en zones urbaines.



• **Subvention autres établissements scolaires**

Le Conseil Municipal dit que le montant maximum à verser pour les enfants fréquentant les classes extérieures d'adaptation sera égal au coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique, soit 573.63 € pour l'année scolaire 2017-2018.

• **Subvention d'équipement**

L'Etoile Mouzillonnaise section gymnastique organise le 5 et 6 mai prochain les championnats de France de sports adaptés de gymnastique et il devient urgent de sécuriser le parc agrès et de changer les tapis sauf le praticable encore en état. L'investissement s'élève à 56 000 € TTC.

Afin de faire effet levier sur la Région et le Département la commune est mise à contribution.

Après étude des devis, le conseil valide l'octroi d'une subvention de 11 200 € soit 20 % du coût. Ce montant ne pourra pas excéder 12 000 € et sera versée sur présentation du budget définitif, des accords des partenaires et des bons de commandes signés. La municipalité n'interviendra qu'une fois tous les 10 ans.

En contrepartie, la commune pourra utiliser le matériel pour les TAP, l'accueil de loisirs ou autres sans contrepartie financière.

**PERSONNEL COMMUNAL**

• **Contrat groupe prévoyance**

La commune adhère au contrat groupe du Centre de Gestion pour la protection sociale des agents. Il se termine le 31 décembre 2018.

Dans l'objectif de maintenir cette garantie et de continuer à bénéficier d'un tarif préférentiel, nous nous décidons de nous joindre à la procédure de mise en concurrence avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et pour une durée de 6 ans.

**URBANISME**

• **Révision du plan local d'urbanisme**

Le 5 septembre dernier, le Conseil a entériné le principe d'une révision générale du PLU.

Aujourd'hui, il se prononce favorablement sur l'organisation de la concertation, à savoir :

**Moyens d'information :**

- Affichage de la délibération prescrivant la révision du PLU jusqu'à l'arrêt du projet
- Articles réguliers dans le bulletin municipal sur l'avancement de la procédure
- Une réunion publique avec la population
- Exposition / panneaux explicatifs
- Information régulière sur le site internet de la commune et de la CCSL

**Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :**

- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis à disposition du public jusqu'à l'arrêt du projet
- Possibilité d'écrire au maire par courrier, mail ou via le site internet.

• **Dispositif BIMBY**

De l'anglais « *Build In My Back Yard* » soit construire dans mon jardin, ce dispositif a pour objectif de permettre aux habitants de faire évoluer leur parcelle, à court ou moyen terme. (Diviser son terrain, pour y permettre une nouvelle construction, réduire un espace dont l'entretien est devenu trop difficile, y bâtir une maison mieux adaptée au vieillissement ; les solutions sont multiples).

En complément du Plan Local d'Urbanisme, ce dispositif est permis aux personnes intéressées de consulter gratuitement un architecte.

Le Pays a retenu un bureau d'étude qui a cartographié le territoire de chaque commune et identifié le pourcentage de surface disponible dans les enveloppes urbaines pouvant utiliser le dispositif BIMBY. Le bureau d'étude peut intervenir sur chaque commune au cours de rencontres individuelles d'une heure pour renseigner les personnes souhaitant diviser leur parcelle.

Pour bénéficier de l'assistance du bureau d'étude, le conseil doit délibérer pour adhérer à la démarche BIMBY du Pays. Le coût d'intervention est compris entre 5 000 et 8 000 € pour la commune de Mouzillon en fonction du nombre de rendez-vous réalisés.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE**

• **Taxe aménagement**

Lors de notre appartenance à l'ancienne Communauté de Communes de Vallet nous nous étions positionnés favorablement au reversement de la taxe aménagement à cette collectivité.

Aujourd'hui nous renouvelons notre accord pour son reversement à la Communauté de Communes Sèvre et Loire sur la base de :

- 100 % pour les autorisations d'urbanisme situées en zones économiques, du fait que la CCSL engage tous les travaux d'aménagement,
- 30 % pour les autorisations d'urbanisme situées hors zones économiques mais portant sur un projet de développement économique hors commerce de proximité des centres bourgs, d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>.

**PONT GALLO-ROMAIN**

M. JOUNIER expose que les artisans chargés de la réfection ont découvert d'une part un reste de parapet de chaque côté du pont et pas seulement sur un seul et d'autre part qu'une arche était fragilisée (la seconde côté sud).

Il est proposé de

- Modifier le plan de restauration et prévoir deux parapets, réduire la rambarde métallique en proportion
- Déposer et remonter l'arche fragile

Il est suggéré aussi de prévoir les réservations pour l'encastrement des fourreaux et boîtiers destinés à permettre un éclairage de mise en valeur du pont tant au niveau des parapets que de l'extrados des voûtes.

L'estimation de ces travaux supplémentaires s'élève à 14 825.70 euros à quoi il faudra déduire la moins-value sur les rambardes en cours de chiffrage (probablement de l'ordre de 7 000 €).

Le conseil approuve à l'unanimité cet avenant.

**DIVERS**

**Courrier de M. LUNEAU Christian**

Monsieur LUNEAU Christian absent à la réunion de ce jour demande à une conseillère municipale de lire un courrier à travers lequel il s'interroge sur l'achat de la passerelle dite « de M. GUILBAUD » qui lui semble ne pas pouvoir être empruntée par des Personnes à mobilité réduite ni par les poussettes, ainsi que sur le coût d'achat par la commune.

Monsieur JOUNIER répond en précisant que cet achat a été validé par le conseil municipal (par délibération du 7/02/2017) et fait l'histoire de cette transaction :

*« Le conseil municipal du 7 Février 2017 a délibéré sur l'acquisition de la passerelle de M. GUILBAUD, faisait suite à la discussion entre M. GUILBAUD et la commune sur l'utilisation et la propriété de cette passerelle. Cet ouvrage, construit par M. GUILBAUD sur sa propriété pour son utilisation personnelle est inscrit sur les guides de marches et randonnées et est utilisé pour se rendre de l'EST du bourg vers le centre.*

*La commune acquiert la passerelle sans contrepartie financière. Seuls les frais de notaire (261 €) sont à la charge de la commune. Le transfert se fait sous réserve que le passage soit interdit aux deux roues à moteur et que le dispositif anti-inondation mis en œuvre jusqu'à présent par M. GUILBAUD soit maintenu. Pour répondre à ces deux obligations, la commune décide de surélever la passerelle jusqu'à la cote des plus hautes eaux connues et de réaliser des marches accessibles PMR, travaux effectués en régie. »*

*Le Compte Rendu sera consultable dans son intégralité en mairie après validation du conseil.*

## Révision du Plan Local d'URBANISME

### “ Qu'est-ce qu'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) ? ”

Le Plan Local d'Urbanisme est un document stratégique et réglementaire destiné à réfléchir au devenir et à la valorisation de la commune. Il définit les aménagements à retenir en tenant compte de la situation existante et des perspectives d'avenir, dans le respect des objectifs de développement durable inscrits dans le code de l'urbanisme.

**Le PLU est** un projet de développement pour les 10 ou 15 ans à venir, d'intérêt général, un document réglementaire qui gère le droit du sol, élaboré en concertation avec la population et les Personnes Publiques Associées (PPA).

**Le PLU n'est pas** une distribution de droits à construire ou la somme des intérêts particuliers, uniquement focalisé sur les zones construites ou urbanisées, il concerne l'ensemble du territoire y compris les espaces agricoles et les espaces naturels.

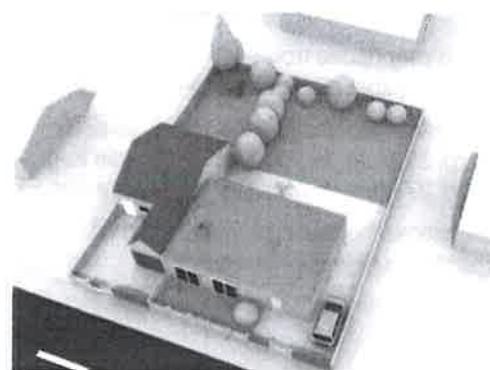
Le Conseil Municipal du 5 septembre 2017 en a prescrit la révision afin de se mettre en conformité avec les récentes lois sur l'environnement, l'urbanisme, l'agriculture ainsi que le Schéma de Cohérence Territoriale n°2 du Pays du Vignoble Nantais approuvé en 2015.

Plus particulièrement, il sera proposé d'intégrer à cette révision notamment les thématiques suivantes :

- la réflexion de la continuité piétonne le long de la Sanguèze
- le projet de liaison routière Clisson-Vallet et Maine et Loire (en fonction de l'avancée du projet)
- la définition de nouvelles orientations pour le bourg (logements, dynamisation commerciale, création de liaisons piétonnes et cyclables, mise en place de nouveaux emplacements réservés, cohérence architecturale en cœur de bourg...)
- la réflexion sur un zonage spécifique plus adapté pour les villages (en Ua dans le PLU actuel), la prise en compte des problématiques environnementales et d'harmonie de cohabitation, et la création de continuités cyclables et piétonnes entre les villages et le bourg
- la mise à jour du diagnostic agricole
- une réflexion sur les changements de destination des anciens bâtiments agricoles
- la mise en œuvre d'une démarche participative type BIMBY sur l'ensemble de la commune.

**QUATRE GRANDES PHASES** d'élaboration du projet peuvent être distinguées :

- Le diagnostic et la mise en relief des enjeux
- La définition du projet communal et le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Les orientations d'aménagement de programmation (OAP)
- La traduction réglementaire du parti d'aménagement (définition du zonage / règlement et des annexes)



### DEMARCHE BIMBY

#### POUR ACCOMPAGNER À LA DENSIFICATION DU TISSU BÂTI EXISTANT

Engager une démarche BIMBY, c'est doter le territoire d'un nouvel « outil d'aménagement » en faveur de la densification en milieu urbain.

L'objectif de cette démarche est de favoriser la réalisation de nouvelles constructions individuelles, par l'accompagnement de projets de division parcellaire, et donc sans incidence sur l'emprise des espaces agricoles ou naturels.

Si ce mode de construction existe déjà sur le Vignoble Nantais, cette démarche a pour ambition de mieux faire correspondre les attentes des collectivités et celles des habitants, notamment en les conseillant en direction de projets plus qualitatifs et mieux adaptés à leurs besoins.

Une mission spécifique a été confiée à un bureau d'études spécialisé.

- La 1<sup>ère</sup> étape, engagée en septembre 2017, a consisté à faire l'état des lieux du potentiel de densification
- Pour les communes volontaires à poursuivre l'expérimentation dont MOUZILLON, une seconde étape sera lancée au printemps 2018, pour engager le dialogue avec les habitants (réunions publiques, proposition d'une heure gratuite avec un architecte pour définir un projet...).

**Acquisition**

Validation de l'achat de 2 containers pour un montant de 4 300 € TTC (transport et mise en place compris). Ils amélioreront la surface de stockage.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE**

**Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**

La loi NOTRe, organise le transfert de la GEMAPI aux intercommunalités au titre de leurs compétences obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Certaines des composantes de cette compétence restent facultatives.

Toutefois le Conseil se prononce favorablement au transfert de l'une d'entre elles au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il s'agit de celle concernant l'animation et la concertation dans le domaine de la **gestion et de la protection de la ressource** en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE (SYDELA)**

Le SYDELA exerce depuis le 8 avril 2016 la compétence optionnelle «réseaux et services locaux de communications électroniques».

Le Conseil valide le transfert de cette compétence au SYDELA ce qui implique la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaire à l'exercice de cette mission.

**CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)**

Deux projets sont validés :

- L'installation d'une cabane à livres dans une vieille armoire, l'emplacement reste à déterminer
- La mise à disposition d'un jardin communal, le mode de fonctionnement est en cours d'élaboration.

**DIVERS**

- Une réunion d'information sur le **transport solidaire** va avoir lieu le 21 mars à 19h30 à Mouzillon. Cette association cherche des administrateurs et des référents.
- Les **clôtures pour l'éco-pâturage** seront posées fin mars permettant aux animaux d'arriver sur le site le 4 avril. La partie près du pont gallo romain sera finalisée l'été prochain après la fin des travaux.
- Le **concours des vins** aura lieu le 14 avril. Les résultats seront proclamés sur la place de la Vendée.

Le *Compte Rendu* sera consultable dans son intégralité en mairie après validation du conseil.

**PLU**

*La révision du PLU est engagée avec le choix du cabinet conseil qui assiste la Commission urbanisme et le Conseil municipal dans cette tâche.*

Pour un entretien avec Jean-Marc JOUNIER, adjoint à l'urbanisme, des permanences sont instaurées sur rendez-vous de 9h à 12h les :

- Samedi 21 avril
- Samedi 26 mai
- Samedi 23 juin

Prendre rendez-vous par téléphone au 02 40 33 93 26.

Les habitants de Mouzillon souhaitant demander à classer leur terrain en zone constructible sont invités à adresser un courrier de demande à M. le Maire.

**Permis internationaux et échanges de permis étrangers :**

**COMMENT FAIRE ?**

*Depuis septembre 2017, un nouveau service national traite toutes les demandes d'échange de permis étrangers (EPE) et de permis de conduire internationaux (PCI), sauf celles des usagers domiciliés à Paris.*

Le CERT (Centre d'expertise et de ressources des titres) de Nantes reçoit en moyenne chaque mois 22 000 dossiers et jusqu'à 90 000 appels, ou encore 1 mail toutes les minutes.

Dans un souci d'amélioration de la qualité du service rendu, un travail est en cours pour mieux informer les usagers des délais de traitement.

Pour faciliter la gestion des demandes le CERT de Nantes invite les usagers à :

- **anticiper au maximum leur demande de permis international ou d'échange**
- **à vérifier sur le site [diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr) ou sur le site de l'ambassade du pays de destination** si le PCI est obligatoire ou si une traduction du permis de conduire français peut autoriser le titulaire à circuler

Il est rappelé :

- **qu'il n'y a pas d'accueil physique à la Préfecture de Nantes** pour les demandes de permis internationaux et des échanges de permis et qu'il est donc inutile de se déplacer à la préfecture.
- **que la démarche s'effectue uniquement par courrier (simple ou suivi) uniquement au service national** qui traite toutes les demandes, sauf si vous êtes domicilié à Paris (75) :

> **CERT PCI - TSA 33524 - 44035 Nantes Cedex 1**  
ou **CERT EPE - TSA 63527 - 44035 Nantes Cedex 1**

Attention de bien joindre une enveloppe prête à poster en lettre suivie 50g, libellée à votre nom et adresse et d'inscrire vos noms et prénoms au dos des photographies.

- que le délai de traitement d'une demande de permis international est actuellement de **10 semaines**, hors délais postaux.
- S'agissant des permis internationaux demandés dans un cadre professionnel (y compris personnels de la Défense), seules ces demandes sont considérées comme des urgences et donc traitées en priorité. Il est impératif que l'usager joigne une attestation de son employeur précisant la date de départ dès le début de la procédure, ce qui n'est pas le cas actuellement et retarde d'autant plus le traitement de l'ensemble des dossiers.

Une nouvelle adresse dédiée au traitement exclusif de ces demandes est mise en place :

> **CERT PCI URGENCES PROFESSIONNELLES**  
TSA 73528 - 44035 Nantes Cedex 1



### Rappel AUX ASSOCIATIONS

Les associations Mouzillonaises souhaitant avoir un créneau de mise à disposition dans une salle communale de septembre 2018 à juin 2019 doivent nous remettre le formulaire de demande pour le 15 juin dernier délai en mairie.

Vous pouvez demander le formulaire à l'accueil ou à [formalites@mairie-mouzillon.fr](mailto:formalites@mairie-mouzillon.fr)

### RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant.

Ils se présentent à la Mairie de domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents ou font la demande sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

A cette occasion, la Mairie leur remet une attestation de recensement.

**ATTENTION** : Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

En vous inscrivant sur le site [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr), vous pourrez compléter votre dossier administratif, demander un report ou une exemption, changer la date de votre JDC, récupérer une attestation de position, etc. Pour plus d'informations consulter notre site Internet à la rubrique démarche administrative.

**UN RECENSEMENT TARDIF** : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.

## Opération BIMBY

“ Avec BIMBY, la commune, en partenariat avec le Pays du Vignoble Nantais, innove en offrant une heure avec un(e) professionnel(le) de l'architecture et de l'urbanisme. ”

Les 25 et 26 mai, sur inscription au 0 805 383 815, chaque propriétaire d'un terrain situé dans le centre-bourg de Mouzillon, ainsi que dans les villages de La Barillère et de La Grange pourra bénéficier d'un entretien personnel gratuit d'une heure auprès d'un(e) professionnel(le) de l'architecture et de l'urbanisme avec élaboration d'une maquette 3D numérique. Une chance unique de porter un regard neuf sur toutes les possibilités de transformation, de valorisation, d'amélioration de sa parcelle et des constructions qui s'y trouvent, des projets que l'on aimerait pouvoir réaliser sans savoir comment, mais aussi ceux auxquels on n'aurait pas pensé... Pour en savoir plus, une réunion publique est prévue le 16 mai 2018 à 19h00 à la salle des Tilleuls (Mouzillon).

### POURQUOI UNE DÉMARCHE BIMBY ?

En offrant ce service inédit, les communes, en partenariat avec le Pays du Vignoble Nantais, se donnent les moyens d'une ambition : dynamiser tous les cœurs de bourgs et de villages en favorisant la production et la transformation d'une offre de logements bien situés, à proximité des services, des réseaux, et de la vie de bourg, à l'initiative des habitants. C'est le principe de la démarche «BIMBY» (*Beauty in My Back Yard*, «De la beauté dans mon jardin»).

L'organisation de ce projet innovant est confiée au Lab InVivo, département recherche et développement de la start-up Villes Vivantes.

➤ Renseignements et inscriptions aux entretiens BIMBY : 0 805 383 815 (service & appel gratuits)

### État-civil

### MARS-AVRIL-MAI 2018

#### NAISSANCES

- Gabriella DA SILVA JORDAO née le 20 mars ... 3 route de la Baronnière
- Arthur PINTO né le 21 mars ..... 1 l'Aiguillette
- Martin BUROT né le 25 mars ..... 6 la Haute-Rouaudière

- Maël CORBARD né le 25 mars ... 5 rue de la Vigne du Champ

#### MARIAGE

- Guillaume DEROUET et Aurélie RENAUD le 5 mai ..... 35 la Grange

Publication en accord avec les familles.

# Mouzillon DE L'INTÉRIEUR

Lors du conseil du 5 juin, 19 membres étaient présents et 3 absents. Voilà ce qu'il s'y est dit :

## FINANCES

### Révision des loyers

Le Conseil approuve la révision des loyers des logements :

- Impasse des Nouettes 418.31 € à compter du 1<sup>er</sup> août 2018.
- 2, route de Nantes 537.21 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

### Annulation de dettes

Certaines créances restent impayées. Afin de les apurer, le Conseil valide leur mise en non-valeur pour un montant de :

- 206.85 € pour le budget principal.
- 0.08 € pour le budget des Deux rivières.

### Subventions

Le Conseil attribue :

- 360 € pour l'Association des Parents d'Elèves (APE).
- 75 € au tennis de table pour aider aux frais de déplacement d'un jeune mouzillonnais au Championnat de France.

## ENFANCE JEUNESSE

### Tarifs 2018 - 2019

Les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 ont été actualisés en tenant compte d'une hausse de 1.3 %.

Vous pouvez les consulter en mairie.

Les autres conditions restent inchangées.

## PERSONNEL COMMUNAL

### Expérimentation de la médiation préalable obligatoire

Cette procédure amiable permet de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends, au bénéfice des agents publics.

En Loire-Atlantique la mission est confiée au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil municipal décide d'adhérer à cette expérimentation et de signer une convention avec le Centre de Gestion.

### Plan de formation

Le Conseil Municipal valide le plan de formation commun pour les agents des 11 communes de Sèvre et Loire.

## Mouvement de personnels

A compter du 18 juin Dominique ARDOUIN rejoint le service technique.

Chrystelle EMERIAU va quitter le service comptable prochainement, un recrutement est en cours.

## VOIRIE

### Zone artisanale des 4 chemins

A la demande de la Communauté de Commune de Sèvre et Loire, le Conseil Municipal baptise **rue des Millésimes** la rue de la zone qui n'avait pas encore de nom.

### Carrefour de la Sablette

Suite au rendez-vous avec le Département, celui-ci a pris des dispositions pour sa sécurité :

- Installation de bandes de ralentissement (peut-être un peu trop en amont, donc à voir à l'usage).
- Pose de panneaux.
- Avancement des bandes STOP.
- Réflexion sur un aménagement global (voir même peut-être un rond-point).

## URBANISME

### Dispositif BIMBY

Les entretiens individuels avec la Société « VILLE VIVANTE » ont eu lieu. La journée a été très constructive et des échanges très positifs avec les propriétaires qui avaient pris rendez-vous. La journée était complète et d'autres personnes sont sur liste d'attente. Il est bien entendu que le BIMBY pourra s'étendre dans le futur sur d'autres zones que les zones dites « urbaines ».

## TRAVAUX

### Fontaine Saint-Julien

Afin de profiter de la présence de l'entreprise LEVEVRE sur la restauration du pont, le Conseil par 18 voix pour et 2 absentions valide le devis de maçonnerie pour la remise en état de la fontaine.

Montant des travaux : 3 850.80 € H.T.

Le Compte Rendu sera consultable dans son intégralité en mairie après validation du conseil.

## Modification des horaires d'ouverture DE LA MAIRIE

En raison des congés d'été, la mairie sera fermée **les samedis du 14 juillet au 18 août inclus**.

Nous vous remercions de votre compréhension.



**RECENSEMENT CITOYEN  
OBLIGATOIRE**

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant.

Ils se présentent à la Mairie de domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents ou font la demande sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

A cette occasion, la Mairie leur remet une attestation de recensement.

**ATTENTION :** Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

En vous inscrivant sur le site [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr), vous pourrez compléter votre dossier administratif, demander un report ou une exemption, changer la date de votre JDC, récupérer une attestation de position, etc. Pour plus d'informations consulter notre site Internet à la rubrique démarche administrative.

**UN RECENSEMENT TARDIF :** c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.



## Mouzillon DE L'INTÉRIEUR

*Lors du conseil du 10 juillet, 17 membres étaient présents et 5 absents. Voilà ce qu'il s'y est dit :*

### PERSONNEL COMMUNAL

#### Service Enfance Jeunesse

La gestion du restaurant scolaire a été reprise par le service enfance jeunesse afin de remplacer l'agent en charge de l'urbanisme qui avait cette mission. Après un an de pratique, il s'avère nécessaire de modifier le temps de travail de 2 agents et de les passer

- De 26/35<sup>ème</sup> à 28,68<sup>ème</sup> pour l'un
- De 33,36/35<sup>ème</sup> à 35 heures pour l'autre.

### URBANISME

#### Modification du règlement du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil municipal valide la modification de l'article 6.2 du PLU pour les zones Ub et Uc.

*Les constructions nouvelles à destination d'habitation doivent être implantées avec un recul maximal de 60 mètres par rapport à l'alignement des voies privées et de la voie publique ouverte à la circulation automobile existante ou à créer desservant l'unité foncière. Cette disposition ne s'applique pas aux annexes (dépendances, garages, ateliers...) qui peuvent être implantées au-delà de la bande de 60 mètres.*

### FINANCES

Le Conseil :

- Valide l'avenant de l'entreprise LEFEVRE pour un montant de 3860 €.
- Valide une subvention de 1 425 € à l'association Amicitia Mensionem. Elle représente les frais générés par le séjour neige de l'hiver dernier pour les deux animateurs-accompagnateurs.
- Valide une subvention complémentaire de 360 € à l'APEL.
- Fixe le coût horaire à 10 € pour la location de la salle des Vendanges les samedis après-midi et les dimanches toute la journée.

### SÈVRE ET LOIRE

Le règlement européen dit « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données) est entré en vigueur le 25 mai dernier. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont les collectivités disposent et lesdites obligations de mise en conformité, l'intercommunalité Sèvre et Loire propose la mutualisation de cette mission entre ses communes membres.

Le Conseil valide la mutualisation du RGPD et son adhésion au service.

*Le Compte Rendu sera consultable dans son intégralité en mairie après validation du conseil.*

### État-civil

#### NAISSANCES

- Victoria KAPUKU  
née le 9 juin ..... 39 la Grange
- Mila KONCAR  
née le 23 juin ..... 43 la Morandière
- Alexanne OLIVE  
née le 14 juillet ..... 3 Ter Champoinet

### JUIN - JUILLET - AOÛT 2018

- Thévy-Rose HEM  
née le 24 juillet ..... 10 la Losangère
- Hélène TISSOT  
née le 27 juillet ..... 31 rue Saint-Vincent
- Calie DEL PINO  
née le 27 juillet ..... 25 la Vigne du Champ
- Jade MORILLON  
née le 6 août ..... 15 le Pin

- Elise HERFRAY  
née le 8 août ..... 8 rue des Marguerites

#### DÉCÈS

- Jeanne BOIZIA  
le 15 juillet .... 10 rue de Chantermerle - Vallet
- Madeleine HARDY  
le 4 août ..... 11 la Greuzardière

*Publication en accord avec les familles.*

## Le recensement de la population

**SE DÉROULE DANS NOTRE COMMUNE  
DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019**

### ► A QUOI SERT LE RECENSEMENT DE LA POPULATION ?

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

### ► COMMENT CELA VA SE PASSER ?

Un agent recenseur se présentera chez vous entre le 17 janvier et le 16 février. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

► Plus d'informations sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



- Accepte l'entrée dans le capital de la SPL Loire-Atlantique Développement via l'achat de 3 parts sociales pour une valeur de 300 €.

Notre collectivité aura ainsi accès aux prestations d'ingénierie publique proposées par la structure sans avoir besoin d'organiser une procédure de publicité et de mise en concurrence.

### COMMUNAUTE DE COMMUNE SEVRE ET LOIRE

#### Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2018-2024

Pour la Communauté de Communes Sèvre et Loire, les prescriptions sont les suivantes :

- Création de terrains familiaux pour reloger les ménages sédentarisés sur les aires d'accueil
- Création d'une aire de passage pour les gens du voyage itinérants en période estivale (5 000 m<sup>2</sup> à 1 hectare).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité émet :

- un avis défavorable sur ce schéma, et s'associe à l'avis de la communauté de communes Sèvre et Loire qui a formulé les observations suivantes :
  - Révision et actualisation des données chiffrées du territoire,
  - Avis favorable pour la création d'une aire de grand passage sur le territoire, avec réserve sur le dimensionnement prescrit non suffisant
  - Concertation des représentants des populations de gens du voyage au niveau départemental et au niveau local pour la définition de l'aire de grand passage et son implantation ;
  - Accompagnement des Services Préfectoraux et des forces de police et de gendarmerie lors de constat d'occupations illégales ;
  - Révision de la prescription quant aux terrains familiaux prenant en compte la réalité actuelle et l'ancrage sur les aires d'accueil et sur les terrains privés.
- Le vœu que la CCSL continue à siéger à la Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage.

#### Groupement de commandes

La commune de Mouzillon valide son adhésion au groupement de commandes pour les travaux de voirie, de réseaux et de signalétique.

#### DIVERS

- P.L.U : le diagnostic agricole est terminé, le paramètre le plus important est la chute des exploitations agricoles et viticoles, il ne reste plus que 25 exploitants sur la commune.
- Atlantic'eau : présentation du rapport annuel de 2017.

Le Compte Rendu sera consultable dans son intégralité en mairie après validation du conseil.

## Les voiles les ont pris

“ A l'instant où Google, pour bien nous surveiller  
Affiche sur sa toile nos fières voiles rouges,  
Voilà que les coquines se seraient envolées ?  
Que nenni, c'est d'un vol du genre délictueux  
Qu'il faut, ici navrés, venir vous rendre compte.  
Hé oui, « on » nous a volé ces abris de fortune  
Qui ont à la prairie fourni durant l'été  
Un ombrage élégant que vous savouriez...  
Si vous apercevez quelque part leur asile  
Prévenez la mairie, nous vous en remercions.  
Une incivilité qui dépasse les bornes,  
Les temps sont difficiles mais ce n'est pas raison  
Pour s'emparer ainsi d'un tel bien commun... ”



## EVOLUTION DU PLU

*Notre étude avance au rythme prévu. Le bureau d'étude a présenté à la commission les diagnostics sur les thématiques suivantes :*

- Socio-économique
- Environnement
- Etat de la construction
- Paysage
- Agriculture
- Urbanisme

Beaucoup de Mouzillonnais ont été reçus lors des permanences de l'adjoint à l'urbanisme et un classeur est toujours ouvert pour recevoir vos demandes.

Nous pensons faire une réunion publique au premier trimestre 2019.

L'objectif reste le même, un nouveau PLU, en phase avec les nouvelles orientations d'urbanisme, avec le Grenelle de l'Environnement et adapté à notre commune pour fin 2019 ou début 2020.



## Retour sur les TRAVAUX 2018

*Comme chaque année, la commission bâtiment a œuvré pour réduire la consommation énergétique de nos bâtiments communaux. Quatre bâtiments ont fait l'objet d'une rénovation qui sont, la Mairie, la salle des Tilleuls, la salle des Vendanges et l'école publique de la Sanguèze.*

Ces modifications ont été axés sur :

- L'ensemble des menuiseries de la Mairie, anciennement en simple vitrage, remplacés par du double vitrage.
- Une grande partie des ouvrants de l'école publique car d'importants ponts thermiques avaient été détectés lors du passage de la caméra thermique.
- Le changement du chauffage de la salle des Tilleuls et des Vendanges, historiquement au gaz, et remplacé par des pompes à chaleur.

► **Tous ces travaux d'un montant total de 179 000 € ont été subventionnés à 100 % par l'union Européenne grâce aux certificats d'économie d'énergie (CEE).** Depuis le grenelle de l'environnement, dans le principe du « pollueur payeur », les fournisseurs d'énergies, les obligés, se doivent de racheter ces certificats et contribuer à l'amélioration énergétique tant pour les collectivités et pour les particuliers.

En marge de ces travaux, nous avons redonné également un coup de fraîcheur à la Mairie. La salle du caveau, une partie de l'école ont subi le même sort...

► **Une grande partie de ces travaux ont été réalisés par notre équipe technique en régie.** Nous les remercions pour la qualité du travail réalisé et du résultat escompté.

Le constat est là devant nous ; d'ici une cinquantaine d'année, les énergies fossiles seront amoindries et rares.

Au lendemain de la COP 24, nous nous devons d'agir à notre échelle pour la planète.

► **La transition énergétique est une réalité, notre réalité. Alors pensons à nos enfants pour demain !**

## Inscription

### À L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH

De la PS au CP - 9, rue des Rosiers  
Du CE1 au CM2 - 26, rue de l'Evêché

Les parents désirant inscrire leur(s) enfant(s) sont invités à le faire dès à présent. La directrice peut recevoir les familles **sur rendez-vous** le soir après la classe ou le **jeudi** toute la journée.

Peuvent être inscrits en petite section les enfants **nés en 2016**.

Inscription possible des enfants **de 2017** en toute petite section et des enfants de MS au CM2 également.

✉ Contact 02 40 33 96 84

(N'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur)  
ecole.stjoseph.mouzillon@gmail.com

### ► RECYCLEZ AVEC NOUS !

**Les collectes continuent, en 2019, pour l'école Saint Joseph.**

Vous êtes un particulier, une entreprise, un commerçant... l'APEL de l'école vous donne rendez-vous, de 11h à 12h au village de Chaintre, pour venir déposer vos papiers et stylos usagés, les samedis suivants : 12 janvier, 9 février, 9 mars, 6 avril, 4 mai, 1<sup>er</sup> juin et 29 juin. A cette dernière vous pourrez apporter aussi vos textiles et chaussures.

Les stylos usagés peuvent être déposés également, chez vos commerçants et à la mairie tous les jours.



### Assurance prévoyance

Le Conseil municipal valide la participation de la commune à l'assurance prévoyance contractée chez Collecteam et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

| TRANCHE DE SALAIRE BRUT | MONTANT DE LA PARTICIPATION PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE |
|-------------------------|---|
| SMIC ≤ 1 700 €          | 12.00 €   |
| 1 701 € ≤ 2 000 €       | 14.00 €   |
| 2 001 € ≤ 2 500 €       | 15.50 €   |
| 2 501 € ≤ 3 000 €       | 18.00 €   |
| 3 001 € ≤ 3 500 €       | 21.00 €   |
| 3 501 € ≤ 4 000 €       | 24.00 €   |
| 4 001 € < plus          | 27.00 €   |

Cette participation communale sera versée au prorata du temps travaillé.

### URBANISME

#### Modification simplifiée du PLU

Une étude va être engagée par la commission PLU, le service URBA de la CCSL et le bureau d'étude pour ouvrir une zone à l'urbanisation (de 2AU en 1 AU).

#### Acquisition de terrains

Un projet d'achat de terrains appartenant au Conseil Départemental et se situant rue des Rosiers est à l'étude. Avant de faire une demande de valorisation aux Domaines, le Département demande à ce que nous nous engagions sur la destination de ces terrains, précise que si le Conseil municipal acquiert ces terrains il doit s'engager à les rendre non constructibles.

Par un vote de 10 voix pour, 4 abstentions et 2 non, le Conseil s'engage à rendre ces parcelles non constructibles en cas d'acquisition.

### SEVRE ET LOIRE

La communauté de Communes a décidé de mutualiser la messagerie Exchange afin d'optimiser les coûts d'investissement et déploiement.

Le Conseil approuve l'adhésion à ce projet et entérine la participation financière de Mouzillon pour une valeur de 3 740.17 €.

### DIVERS

#### Ouverture des commerces le dimanche en 2019

Les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle le dimanche, par décision du Maire après avis du Conseil municipal, dans la limite de 12 dimanches par an et après avis conforme de l'intercommunalité si plus de 5 dimanches.

La dérogation est collective, aucune demande n'est à formuler par les commerçants.

Le Conseil valide les dates suivantes

- 13 janvier 2019 (soldes d'hiver)
- 30 juin 2019 (soldes d'été)
- 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019 (fêtes de fin d'année).

#### Minibus

Une convention est signée pour trouver des annonceurs dans l'objectif d'acheter un minibus à moindre coût pour la commune. Il est précisé que l'achat ne sera effectif qu'après la connaissance des résultats.

#### Fibre optique

Elle arrive sur Mouzillon en 2019 et s'échelonne jusqu'en 2025, date où tout Mouzillon sera équipé. Les zones mal desservies sont prioritaires et devraient l'être en 2021 au plus tard.

#### Le Trèfle d'or

Le bar-pressé-pmu change de propriétaire, il sera fermé la 1<sup>ère</sup> quinzaine de janvier pour travaux. Les services seront maintenus à l'exception de la partie bar très allégée.

Le Compte Rendu sera consultable dans son intégralité en mairie après validation du conseil.

## Le recensement de la population

### SE DÉROULE DANS NOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER

#### ▶ A QUOI SERT LE RECENSEMENT DE LA POPULATION ?

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

#### ▶ COMMENT CELA VA SE PASSER ?

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous entre le 17 janvier et le 16 février muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

- Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.
- Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 31 tonnes de papier en 2018. On a tous à y gagner !

#### ▶ VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

▶ Plus d'informations sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



De gauche à droite Sophie VOISIN, Corinne CAZEAUX, Claudine BIGEARD, Dominique COUPRY et Charlotte RUARD.

**RECENSEMENT CITOYEN  
OBLIGATOIRE**

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant.

Ils se présentent à la Mairie de domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents ou font la demande sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

A cette occasion, la Mairie leur remet une attestation de recensement.

**ATTENTION :** Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

En vous inscrivant sur le site [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr), vous pourrez compléter votre dossier administratif, demander un report ou une exemption, changer la date de votre JDC, récupérer une attestation de position, etc. Pour plus d'informations consulter notre site Internet à la rubrique démarche administrative.

**UN RECENSEMENT TARDIF :** c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.



**État-civil**

**JANVIER-FÉVRIER  
MARS 2019**

**NAISSANCES**

- Talya RESPAUD  
née le 22 janvier ..... 4 la Bâtarderie
- Isaac GUERINEAU  
né le 14 février ..... 29 bis la Grange
- Neil LE TROIDEC LEBEAU  
né le 19 février ..... 6 la Cour de la Barillère
- Emmy DOUILLARD .....  
née le 27 février ..... 2 Ter la Losangère
- Julyann BUREAU  
né le 28 février ..... 5 le Bois Chaudeau
- Mawen LOIRET  
née le 6 mars ..... 14 bis la Barillère

**DÉCÈS**

- ROUSSEAU Bernard  
le 10 mars ..... 1 la Proutière

Publication en accord avec les familles.

**Mouzillon DE L'INTÉRIEUR**

Lors du conseil du 26 février, 18 membres étaient présents et 4 absents. Voici ce qu'il s'y est dit :

**VIE SCOLAIRE**

Le Conseil émet un avis favorable à la signature de l'avenant à la convention passée avec l'OGEC de l'école Saint Joseph.

Cet avenant stipule la différenciation entre le forfait appliqué à un élève de maternelle et à celui d'un primaire.

Ce forfait sera calculé sur le coût moyen constaté dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de la commune sur les bases de l'année scolaire n-1.

**FINANCES**

**Participation scolaire**

Le prix de revient des élèves scolarisés à La Sanguèze s'élève à :

- 1 302.43 € pour la maternelle
- 250.11 € pour l'élémentaire

C'est sur cette base que seront versées les participations communales pour l'année scolaire 2018-2019 dans la limite du coût de revient de l'établissement demandeur.

Sont concernés par ce dispositif :

- L'OGEC école Saint Joseph de Mouzillon avec le versement de 86 182.91 pour les 51 enfants mouzillonnais de maternelle et les 79 de primaire
- Les classes extérieures d'adaptation pour les enfants mouzillonnais
- Les écoles pour lesquelles nous avons accepté une dérogation pour la scolarisation d'enfants mouzillonnais.

**Sorties scolaires**

Le Conseil valide le versement d'une participation pour les sorties scolaires de 22.50 € par enfant.

- A l'OGEC de Mouzillon : 2 925 €
- A la caisse de l'Ecole de la Sanguèze : 4 230 €

**Subventions aux associations**

Suite à un décès, la réservation de la petite salle de la Prée a été annulée. Le Conseil accepte de rembourser la somme de 85 € à titre exceptionnel.

**PERSONNEL COMMUNAL**

Dans le cadre du Printemps du Sport du 11 au 22 avril prochain, nous devons créer 16 emplois d'agents d'animation saisonniers.

La municipalité valide ces créations de poste, sachant que si les recettes ne sont pas à la hauteur des dépenses, l'intercommunalité Sèvre et Loire compensera.

**URBANISME**

**Plan Local d'Urbanisme : modification simplifiée**

Aujourd'hui une modification est nécessaire afin de pouvoir ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU du Patisseaux dans le cadre du projet de création d'un nouveau lotissement.

« Il peut être fait usage de la procédure de modification de droit commun dans la mesure où le projet :

- ne porte atteinte à l'économie générale du PADD du PLU,
- ne réduit un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- ne comporte pas de graves risques de nuisances ».

Les éléments de contexte favorable au développement de l'habitat sur la commune justifiant de l'intérêt de la modification n° 2 :

- Une progression démographique de 1,3% entre 2010 et 2015 due à une localisation stratégique dans l'aire d'influence nantaise. Les territoires périurbains attirent les actifs à la recherche d'un foncier plus abordable et d'un cadre de vie de qualité.
- Une production de logements en dessous des objectifs du Scot. Seulement 10 nouveaux logements neufs par an ont été autorisés en moyenne entre 2015 et 2018 alors que les objectifs du Scot en prévoient 19.

La commune connaît un taux de vacance relativement faible de 5.3% (source INSEE 2015) avec en parallèle, une croissance démographique en progression.

Le Conseil valide le lancement de la procédure de modification.

*Le Compte Rendu sera consultable dans son intégralité en mairie après validation du conseil.*

## Fête de la musique

### LE 14 JUIN À MOUZILLON

#### Appel à candidatures

Envoyez vos candidatures à [communication@mouzillon.fr](mailto:communication@mouzillon.fr)

Fête de la  
MUSIQUE

## Pas de VTT pour la prochaine

### RANDO MOULES D'OCTOBRE

*En effet le passage de témoin entre l'ancienne équipe d'organisation et une éventuelle future équipe nous parait difficile.*

Il nous parait indispensable de remplacer, ou d'étoffer les membres des équipes existantes, l'expérience des uns et les idées nouvelles des autres ne pourront que faire avancer les choses.

“ Si le cœur vous en dit nous recrutons, tout se fait toujours dans la bonne humeur, « qu'on se le dise ». ”

Pour nous contacter, vous pouvez nous joindre sur le site : [comitedesfetes.mouzillon@laposte.net](mailto:comitedesfetes.mouzillon@laposte.net) ou au local le lundi et vendredi soir à 18h30.

Rassurez-vous la rando moules pédestre sera toujours active, Lin et ses assistants sont à pied d'œuvre pour nous concocter de jolis circuits dans notre campagne mouzillonnaise.

Ne raccrochez pas trop vite les chaussures et les vélos on a besoin de vous.

Le Comité des Fêtes



## Plan Local d'URBANISME

“ Nous avons entrepris en mars 2018 la révision générale du PLU de la commune. Un an après nous avons réalisé l'ensemble des diagnostics nécessaires et obligatoires pour nourrir la réflexion de la commission et débiter la rédaction des nouveaux documents. ”

Les diagnostics ont porté notamment sur l'agriculture, le tissu urbain, le type de logement, la population, etc... Le bureau d'étude a effectué des sorties terrains pour être en phase avec notre commune.

Depuis quelques semaines nous avons débuté le travail sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui est la clef de voûte d'un PLU dont il donne les enjeux généraux dans le respect de l'application des lois. Pour établir ce document nous pouvons nous appuyer sur le travail qui est en cours actuellement au sein de la CCSL, avec la réflexion sur un Pré PADD au niveau intercommunal pour tendre vers un PLUI, que nous appelons de tous nos vœux.

Nous allons solliciter la population au travers d'un questionnaire que vous trouvez joint avec le présent bulletin municipal ainsi que sur le site de la Mairie. Vos remarques,

demandes, attentes sont autant d'éléments qui permettront de nous aider à travailler au mieux notre futur document d'urbanisme.

Pour la suite nous souhaitons caler notre avancement sur celui de la réflexion de la CCSL afin que notre PLU serve également de support au futur PLUI. Nous envisageons donc une enquête publique au printemps 2020.

D'ici là des panneaux d'informations seront réalisés et mis à la disposition du public au travers d'une présentation itinérante dans les écoles, le restaurant scolaire, les commerces, la mairie ...



AVRIL 2019

Votre profil :

Votre âge :

- Moins de 24 ans
- Entre 24 et 39 ans
- Entre 40 et 59 ans
- 60 ans et plus

Votre statut professionnel :

- Etudiant
- Actif en emploi
- Sans emploi
- Retraité
- Autre :

Vous habitez :

- Dans le bourg
- Dans un village/hameau
- Autre :

## Questionnaire à la population dans le cadre de la concertation sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commune de Mouzillon s'engage dans la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme, définissant le projet de la commune pour les 10 années à venir. Le bureau d'études Altereo a été retenu pour accompagner la commune dans cette révision. Le projet tend à réglementer l'occupation des sols du territoire communal, et prend en compte l'habitat, l'économie, l'agriculture, l'environnement et le développement durable. Dans le cadre de la concertation, ce questionnaire anonyme vous invite à nous donner votre avis sur ces thématiques, qui sera ainsi pris en compte lors des réflexions sur le projet.

**Merci de renvoyer ou déposer ce document à la mairie pour le 30 Mai 2019 soit au format papier soit au format dématérialisé.**

Le temps estimé pour compléter ce questionnaire est estimé à moins de 5 minutes.

---

**Question 1.** Selon vous, que doit favoriser le développement de l'habitat ?  
(question ouverte)

Réponse ouverte :

---

**Question 2.** Selon vous, quelles typologies de logements seraient à privilégier pour les nouvelles constructions à Mouzillon ?

- Les maisons individuelles
- Les maisons groupées
- Les petits collectifs
- Autre :

Autres remarques concernant l'habitat :

---

**Question 3.** Jugez-vous les équipements publics (mairie, écoles, équipements sportifs et culturels, santé...) :

- Suffisants
- Insuffisants

**Question 4.** Selon vous, l'offre des commerces est-elle :

- Satisfaisante
- Non satisfaisante

Autres remarques concernant les équipements et le commerce :

---

**Question 5.** Quel est votre degré de satisfaction (Non satisfait, satisfait, ne sait pas) concernant :

- Les axes routiers :
- Les transports en commun :
- Les liaisons douces (pistes cyclables, chemins piétonniers, etc.) :
- Les aires de stationnement, de covoiturage :
- Les liaisons entre le bourg et les villages/hameaux :

**Question 6.** Quel mode de déplacement est à améliorer en priorité selon vous ?

- La circulation automobile
- Les déplacements « doux »
- Les liaisons en transports publics
- Les sentiers de randonnée

Autres remarques concernant les transports et déplacements :

---

**Question 7.** Quel est votre degré de satisfaction (Non satisfait, satisfait, ne sait pas) concernant :

- L'aménagement des espaces verts :
- Les espaces communs (salle polyvalente, jeunesse, etc.) :
- L'aménagement des places (mairie, église, etc.) :
- La qualité architecturale du bâti mouzillonnais :
- La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti :

**Question 8.** Selon vous, quels endroits la commune doit-elle absolument préserver ? Réponse :

**Question 9.** Quel endroit aimez-vous le moins et serait à améliorer selon vous à Mouzillon ? Réponse :

**Question 10.** Dans la liste ci-dessous, sélectionnez les 5 enjeux qui vous semblent les plus importants pour la commune de Mouzillon :

- Le développement de l'habitat pour les jeunes ménages
- La réalisation de logements adaptés aux personnes âgées
- La bonne insertion des nouvelles constructions dans leur environnement
- Le maintien d'un bon niveau d'équipements et de services
- Le soutien aux commerces et à l'artisanat
- Le développement de liaisons douces reliant le bourg aux villages/hameaux
- La valorisation de l'activité et du tourisme viticole
- La préservation des espaces publics et du patrimoine
- L'amélioration des conditions de circulation et de stationnement
- La préservation des espaces naturels
- Le maintien de la vie associative avec plus de locaux, de lieux d'accueils.

Autres remarques concernant le cadre de vie :

**RECENSEMENT CITOYEN  
OBLIGATOIRE**

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant.

Ils se présentent à la Mairie de domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents ou font la demande sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

A cette occasion, la Mairie leur remet une attestation de recensement.

**ATTENTION** : Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

En vous inscrivant sur le site [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr), vous pourrez compléter votre dossier administratif, demander un report ou une exemption, changer la date de votre JDC, récupérer une attestation de position, etc. Pour plus d'informations consulter notre site Internet à la rubrique démarche administrative.

**UN RECENSEMENT TARDIF** : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.



**État-civil AVRIL - MAI 2019**

**NAISSANCES**

- Elie POIRON DORÉ  
née le 22 avril ..... 13 le Pin
- Gabriel GABARD  
né le 26 avril ..... 7 bis le Bois Ménard
- Malone ETOURNEAU  
né le 30 avril ..... 7 la Barillère
- Malo PERIN  
né le 2 mai ..... 17 bis la Haute Recivière

**MARIAGE**

- Arnaud FROUIN & Hélène PIERREL .....  
le 27 avril ..... 2 Impasse de la Sanguèze

Publication en accord avec les familles.

**Mouzillon DE L'INTÉRIEUR**

Lors du conseil du 14 mai, 21 membres étaient présents et 1 absent. Voilà ce qu'il s'y est dit :

**VIE ASSOCIATIVE**

**Subventions**

| NOM DE L'ASSOCIATION          | MANIFESTATION | MONTANT ATTRIBUÉ |
|-------------------------------|---------------|------------------|
| Atelier Art et Reconnaissance | Exposition    | 200 €            |
| Amicale Laïque                | Brocante      | 380 €            |

**SEVRE ET LOIRE**

**Transfert Plan Local d'Urbanisme et modification des statuts**

La Communauté de Communes souhaite poursuivre le travail de collaboration déjà engagé en consacrant l'année 2018 à l'élaboration d'un Préprojet d'Aménagement et de Développement Durables (pré-PADD).

Il a été construit comme un projet de territoire ce qui permet à l'intercommunalité de se doter d'une ambition partagée et d'un socle à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Ce travail a permis d'aborder la plupart des thèmes développés dans un PADD à savoir notamment l'habitat, les transports et les déplacements, l'environnement, le patrimoine et le développement économique, commercial et agricole.

Il a été établi de manière concertée, à partir d'ateliers spécifiques réunissant les élus de chaque commune concernée par la thématique, ainsi que de réunions de pilotage avec les Maires et les Adjoints à l'urbanisme. Des réunions par commune ont également été effectuées.

L'année 2018 a permis de mettre en mouvement le territoire autour de 4 axes

- Une stratégie de développement économique
- Une organisation urbaine valorisant les spécificités communales
- Un développement contribuant à l'effort collectif de transition écologique et énergétique
- Améliorer le cadre de vie et renforcer l'attractivité touristique

A compter du transfert de compétence, la Communauté de communes exercera son autorité sur l'ensemble des documents d'urbanisme en vigueur sur son territoire, les dispositions des différents PLU existants continuant de s'appliquer tant qu'un PLUi ne sera pas adopté.

Le Conseil valide à l'unanimité le transfert de la compétence PLU à la CCSL au 1<sup>er</sup> septembre 2019 et approuve la modification des statuts.

**Pacte de gouvernance**

La communauté de communes souhaite s'accorder sur les modalités de fonctionnement de cette nouvelle compétence, à travers un pacte de gouvernance partagée afin de :

- Exprimer un projet de territoire global
- Travailler en collaboration avec les communes
- S'adapter à la diversité du territoire de Sèvre & Loire
- Maintenir la compétence de chaque maire

Il est proposé

- Un séminaire des élus à chaque grande étape
- La création d'un Conseil d'Aménagement constitué de 13 personnes (le président de la CCSL, le vice-président en charge de l'aménagement et un représentant de chaque commune). Il se réunira à minima 3 fois par an

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le pacte de gouvernance proposé et désigne pour siéger au Conseil d'Aménagement : M. Jean Marc JOUNIER en qualité de titulaire et Patrick BALEYDIER en suppléant.

#### Répartition du produit fiscal foncier

Le Conseil accepte de travailler sur le principe de répartir une partie des recettes fiscales générées par les zones industrielles et artisanales entre les communes membres et Sèvre et Loire.

#### Adhésion groupement de commande

Le Conseil se prononce favorablement à l'adhésion au groupement de commandes relatif aux prestations de maintenance informatique dans les écoles et désigne Marie Christine DROUET-TESSERAU et Patrick BALEYDIER pour siéger à la commission appel d'offres.

#### Cep Party

Dans le cadre de la compétence culture, la CCSL participe au financement de Cep Party.

Une convention définit les conditions de partenariat pour l'organisation du festival pour la partie scolaire entre la ville de Vallet, les Communautés de Communes du Pays du Vignoble Nantais et la ville de Vertou pour les éditions 2019 à 2022.

La participation des collectivités membres est fixée à 7,50 € par élève.

La CCSL fixe la participation des communes à 2 € par élève participant.

Le Conseil valide cette proposition.

Le Compte Rendu sera consultable dans son intégralité en mairie après validation du conseil.

## Réunion Publique

### PLAN LOCAL D'URBANISME

« Nous avons entrepris en mars 2018 la révision générale du PLU de la commune. Un an après nous avons réalisé l'ensemble des diagnostics nécessaires et obligatoires pour nourrir la réflexion de la commission et débiter la rédaction des nouveaux documents. »

Les diagnostics ont porté notamment sur l'agriculture, le tissu urbain, le type de logement, la population... Le bureau d'étude a effectué des sorties terrain pour être en phase avec notre commune. Vous avez été sollicité au travers de questionnaire et avez répondu en grand nombre. Merci de votre participation.

Nous avons réalisé le travail sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui est la clef de voute d'un PLU dont il donne les enjeux généraux dans le respect de l'application des lois. Pour établir ce document nous nous sommes appuyé sur le travail qui est en cours actuellement au sein de la CCSL.

C'est ce PADD que nous souhaitons vous présenter lors d'une réunion publique qui aura lieu le **jeudi 27 juin à 19h** salle Raphaël HARDY.

Cette réunion sera un moment d'échanges entre les réflexions issues des diagnostics, obligations légales sur l'urbanisme, l'environnement, le respect de l'agriculture et vos remarques, avec l'objectif du développement de la commune que nous devons continuer à maîtriser.

Nous rencontrerons les personnes publiques associées la semaine suivante et votre participation sera un élément complémentaire à nos discussions.

À la suite de ces rendez-vous, le travail continuera, et nous vous informerons de l'évolution de notre PLU.

Il y a maintenant un panneau d'informations réalisé sur le PADD visible en Mairie. Il est également mis à la disposition du public au travers de présentation itinérante dans les écoles, le restaurant scolaire, les commerces...



**RECENSEMENT CITOYEN  
OBLIGATOIRE**

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant.

Ils se présentent à la Mairie de domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents ou font la demande sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

A cette occasion, la Mairie leur remet une attestation de recensement.

**ATTENTION** : Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

En vous inscrivant sur le site [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr), vous pourrez compléter votre dossier administratif, demander un report ou une exemption, changer la date de votre JDC, récupérer une attestation de position, etc. Pour plus d'informations consulter notre site Internet à la rubrique démarche administrative.

**UN RECENSEMENT TARDIF** : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.



**État-civil**

**JUIN-JUILLET  
AOÛT 2019**

**NAISSANCES**

- Sibylle FAURE  
née le 27 juin ..... 4 impasse du Tertre
- Willow PRIJAC  
née le 4 juillet ..... 8 bis la Morandière
- Arthur NAVEAU MARTINET  
né le 3 août ..... 8 Ter route de la Motte

**DÉCÈS**

- Gérard BIDET  
décédé le 1<sup>er</sup> juillet ..... 8 Champoinet
- Marie LEROUX  
décédée le 16 juillet ..... 2 la Fréchetière
- Jean-Pierre BANNIER  
décédé le 16 juillet .. 2 la Cour de la Barillère
- Jean BRIFAULT  
décédé le 21 juillet ..... 1 la Haie Pallet
- Bernadette GANICHAUD  
décédée le 30 juillet ..... 4 l'Augerie
- Robert FONTENEAU  
décédé le 12 août ..... 10 rue du Corbin

Publication en accord avec les familles.

**Mouzillon DE L'INTÉRIEUR**

Lors du conseil du 9 juillet, 16 membres étaient présents et 6 absents. Voilà ce qu'il s'y est dit :

**PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Après présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la révision générale du PLU, les conseillers font les remarques ci-après :

**Axe 1 - Préserver l'identité Mouzillonnaise**

- Le secteur viticole est en évolution d'où la nécessité de définir les grandes orientations de la commune (reconversion vers le maraîchage, zone d'élevage...). Le tout en évitant les nuisances
- Nécessité de création de ceintures vertes autour des villages (arbres, végétaux ou animaux)

**Axe 2 - Accompagner la croissance démographique en favorisant la qualité du cadre de vie**

- Importance des demandes en achat comme en location immobilière alors que la commune n'a quasiment plus d'offres à proposer
- Les infrastructures scolaires actuelles seront-elles suffisantes pour répondre à la croissance démographique qui pourrait atteindre 3500 habitants dans 10 ans. Une étude est en cours sur cette thématique actuellement
- Les constructions dites de fonction pour les jeunes exploitants sont à étudier et régler en toute équité

**Axe 3 - Accompagner le développement urbain et économique**

- En raison des fortes demandes, la densification du bourg est une nécessité car le message est clair « on ne doit plus manger de terres agricoles »
- Le manque de locaux est une évidence
- Sur le plan économique, le secteur de la Sablette pourrait devenir zone économique à l'inverse de la semoulerie de La Grange qui pourrait être zonée en habitat
- Sur l'extension de la zone artisanale des 4 chemins, prise en compte de la proximité de la Moutonnière
- La structurante est indiquée dans une trame verte ce qui met bien en avant la réalité de ce projet

**FINANCES**

Le conseil valide le versement des subventions suivantes

- 1 350 € au CCAS
- 250 € à l'amicale « Section Pétanque » pour la participation de 3 équipes au championnat de France
- 250 € à l'Etoile Mouzillonnaise Gymnastique pour leur participation aux championnats de France FSCF
- 1 000 € à la Nuit en Muscadet pour le transport des personnes par la Société DOUILLARD mais sur présentation de facture
- 1 073 € à Amicitia Mansionem pour les frais de nos agents lors du séjour « Paris et Disneyland 2019 »

**ENFANCE JEUNESSE**

Le Conseil valide la révision des tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019. La hausse est de l'ordre de 1 %.

Vous pouvez les consulter en mairie.

**RECENSEMENT CITOYEN  
OBLIGATOIRE**

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant.

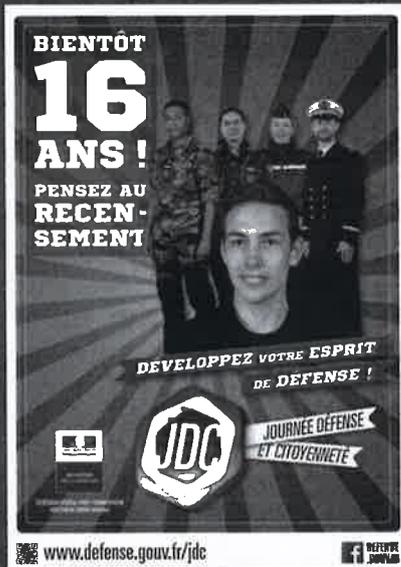
Ils se présentent à la Mairie de domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents ou font la demande sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

A cette occasion, la Mairie leur remet une attestation de recensement.

**ATTENTION** : Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

En vous inscrivant sur le site [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr), vous pourrez compléter votre dossier administratif, demander un report ou une exemption, changer la date de votre JDC, récupérer une attestation de position, etc. Pour plus d'informations consulter notre site Internet à la rubrique démarche administrative.

**UN RECENSEMENT TARDIF** : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.



**État-civil**

**SEPTEMBRE  
OCTOBRE 2019**

**NAISSANCE**

- Mila LOPEZ  
née le 18 septembre .....6 La Chausseterre
- Charly BABIN  
né le 6 octobre.....9 La Barre
- Léonie BARRÉ  
née le 12 octobre..22 rue Clément Guilbaud

**DÉCÈS**

- Jean LECOMTE  
décédé le 8 octobre.....9 La Losangère

Publication en accord avec les familles.

**Mouzillon DE L'INTÉRIEUR**

*Lors du conseil du 8 octobre, 15 membres étaient présents et 7 absents. Voilà ce qu'il s'y est dit :*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE**

**Plan Local d'Urbanisme**

En septembre 2017 et en février 2019, le Conseil Municipal a prescrit une révision générale, puis une modification du PLU. Ces deux procédures sont en cours.

La compétence «Urbanisme» a été transférée à Sèvre et Loire en septembre dernier, de ce fait la commune donne son accord pour que les procédures de révision et de modification du PLU soient achevées par l'intercommunalité.

**Droit de Prémption Urbain (DPU)**

La CCSL est de plein droit titulaire du droit de préemption urbain depuis sa prise de compétence «Urbanisme» le 1<sup>er</sup> septembre 2019, toutefois le Conseil Communautaire a délégué à la Commune de Mouzillon le droit de préemption urbain sur les secteurs suivants :

- Le bourg
- Les zones 2AU proches du bourg
- Les lotissements autorisés par la commune étant inclus dans le périmètre d'application du droit de préemption urbain, à l'exclusion des cessions de terrains issus des lotissements autorisés depuis moins de 5 ans

Le Conseil Municipal délègue au Maire ce droit de préemption

**Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Lors de la création des Intercommunalités, une attribution de compensation est versée aux communes afin de neutraliser les dépenses et les recettes transférées.

Depuis la création de Sèvre et Loire, de nouvelles compétences ont été transférées

- Le multi-accueil Tchou Tchou au 1<sup>er</sup> septembre 2017
- La Gemapi au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Le service commun de protection des données au 1<sup>er</sup> novembre 2018
- L'intégration des communes de La Remaudière, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau au service commun informatique au 1<sup>er</sup> septembre 2019
- La compétence PLUi au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- La billetterie du Champilambart au 1<sup>er</sup> juin 2018.

Le Conseil Municipal valide le calcul et l'impact sur la commune

**FINANCES**

**Terrain de football**

Le Conseil valide une demande de subvention à la Fédération Française de Football (FFF) pour la création d'un terrain de football synthétique sur la base d'un coût de 544 050 € et demande à Monsieur le Maire d'engager toutes les demandes possibles sur ce projet.

**Formation**

Par 14 voix pour et une abstention, le Conseil valide la prise en charge d'un Bilan de Compétences d'une valeur de 1 500 € pour un agent du service animation



Chaque mois les mouzillonnais s'expriment...

## LE PLU et l'église

*Vous êtes nombreux à nous interpeller sur les évolutions de deux sujets qui sont importants pour la commune : le PLU et l'église.*

Effectivement ces deux dossiers occupent beaucoup de notre temps et de nos réflexions.

Le PADD a été présenté aux Personnes Publiques Associées en juillet et a donné lieu à beaucoup d'échanges notamment sur le respect de la place de l'agriculture sur notre commune. Les PPA ont souligné la bonne gestion des espaces pratiquée par la commune au cours des dernières années. Elles nous encouragent à continuer ainsi et à bien prendre en compte les règles d'urbanisme concernant la densification sur l'existant et non en extension.

Le travail de la commission se poursuit et nous en sommes à traiter les Orientations d'Aménagement et de Programmation puis viendra la réflexion sur le zonage avant la réunion publique au printemps 2020.

Notre PLU se construit en parallèle avec le PLUi engagé par la CCSL. Cela doit nous permettre d'être le plus en phase avec ce document d'Urbanisme qui viendra remplacer notre PLU vers 2025.

Comme vous le savez peut-être, un des chapiteaux du vitrail OUEST de l'église, est tombé sur le confessionnal en détruisant partiellement celui-ci. Cet événement n'a fait que renforcer la décision prise auparavant sur la réalisation d'un diagnostic général de l'église. Celui-ci a eu lieu du 7 au 25 octobre et nous attendons le rapport de l'architecte du Patrimoine.

En attendant ce rapport, sur conseil de l'architecte et par mesure de précaution, nous avons prolongé la fermeture de l'église jusqu'au début 2020. Nous sommes conscients de la gêne que cela occasionne notamment au moment des fêtes de Noël mais la sécurité des paroissiens est une priorité.



## MAIRIE DE MOUZILLON

1, rue Clément Guilbaud

02 40 33 93 26

[accueil@mairie-mouzillon.fr](mailto:accueil@mairie-mouzillon.fr)

[www.mairie-mouzillon.fr](http://www.mairie-mouzillon.fr)

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 14h à 17h

Mardi : 9h à 12h30

Mercredi : 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Judi : 14h à 17h

Vendredi : 14h à 17h

Samedi : 9h à 12h

### ENFANCE ET JEUNESSE

Fabrice Grelaud

02 40 33 94 42

[enfancejeunesse@mairie-mouzillon.fr](mailto:enfancejeunesse@mairie-mouzillon.fr)

### SERVICES MÉDICAUX

#### PHARMACIE

M. Mougin

02 40 36 20 51

Service de garde 32 37

#### Complexe des Deux rivières

1 Place de la Vendée

#### MÉDECIN

Docteur Beaupérin

02 40 33 97 49

#### ORTHOPHONISTES

Mmes Tesnier et Baroin

07 52 04 09 93

#### INFIRMIÈRE

Mme Favreau

02 40 36 41 77 ou 06 21 77 08 38

#### MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

MM. Remaud et Therinca

Mmes Bossard et Charnet

02 28 06 43 44

#### OSTÉOPATHE

M. Remaud

02 28 06 43 44

#### LUXOPUNCTURE

Mme Botton-Amiot

07 66 59 73 77

#### PÉDICURE-PODOLOGUE

Mme Bardon

07 50 65 21 81

#### PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

Mme Jaud

06 71 75 88 99

**VOUS AVEZ JUSQU'AU 10 NOVEMBRE 2019  
POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS  
DOCUMENTS À PARAÎTRE DANS LE  
BULLETIN DE DÉCEMBRE 2019.**

Nous vous ré-informons que passé ce délai, nous ne pourrons plus prendre aucun contenu : ceci afin de mettre en forme toutes vos informations dans les meilleures conditions

Nous vous remercions pour votre compréhension.

**RECENSEMENT CITOYEN  
OBLIGATOIRE**

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant.

Ils se présentent à la Mairie de domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents ou font la demande sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

A cette occasion, la Mairie leur remet une attestation de recensement.

**ATTENTION** : Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives. Il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

En vous inscrivant sur le site [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr), vous pourrez compléter votre dossier administratif, demander un report ou une exemption, changer la date de votre JDC, récupérer une attestation de position, etc. Pour plus d'informations consultez notre site Internet à la rubrique démarche administrative.

**UN RECENSEMENT TARDIF** : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.



**Mouillon DE L'INTÉRIEUR**

Lors du conseil du 14 janvier, 16 membres étaient présents et 6 absents. Voilà ce qu'il s'y est dit :

**FINANCES**

**Tarifs**

Le Conseil Municipal valide :

- La reconduction des tarifs 2019 sur l'année 2020 pour
  - Les photocopies
  - Les concessions au cimetière
  - Les travaux de busage
  - Les bons naissances
  - Les droits de stationnement
- La reconduction des tarifs 2020 sur l'année 2021 pour
  - La location de l'ensemble des salles communales  
Les conditions d'utilisation restent inchangées
- Le tarif horaire de 10 € pour la location de la petite salle de la Prée et de la salle des Tilleuls dans le cadre de créneaux inférieurs à une demi-journée
- Le tarif horaire de 10 € pour la location de la salle des Vendanges le samedi après-midi et le dimanche toute la journée

**Locations de salle**

Le Conseil valide le remboursement de la caution de 276 € à l'Etoile Mouillon-naise Gymnastique suite à l'annulation du championnat des sports adaptés le 3 et 4 avril prochain

**Locations de locaux**

- Le conseil valide l'augmentation du loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour le 2 bis, route de Nantes et le porte à 474.43 €
- Le conseil accepte la signature d'un bail précaire à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 avec Mr CHENU, gérant de la société « Maison et Services » au 7, rue Clément Guilbaud dans le centre Mathilde Sauvion moyennant un loyer mensuel de 340 € charges comprises.

**PERSONNEL COMMUNAL**

**Contrats d'assurances des risques statutaires**

Le Conseil valide le fait de confier au Centre de Gestion la négociation de cette assurance pour le personnel affilié ou non à la CNRACL.

**Régime indemnitaire IFSE**

Ce régime existe depuis plusieurs années. Pour tenir compte de l'évolution professionnelle du personnel, le Conseil valide

- la création d'une nouvelle catégorie dans la filière technique pour les agents de maîtrise
- l'alignement des plafonds mensuels sur ceux de la fonction publique d'Etat

**URBANISME**

**Plan Local d'Urbanisme**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document du PLU qui présente d'une manière globale et cohérente le projet d'aménagement de la Commune pour les prochaines années. Il définit les objectifs d'aménagement et d'urbanisme retenus pour l'ensemble du territoire.

Au regard de l'avancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, le PADD est modifié dans sa partie « modérer la consommation d'espaces ». La modification consiste principalement à reformuler un paragraphe sur la consommation d'espaces à venir et l'enveloppe foncière en extension, en cohérence avec les prescriptions du SCoT

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

Le Compte Rendu sera consultable dans son intégralité en mairie après validation du conseil.

**État-civil**

**DÉCEMBRE 2019  
JANVIER 2020**

**NAISSANCES**

- Maria DE ARANTES E OLIVEIRA MONTEIRO JAILLET  
née le 17 décembre ..... 2 le Pin
- Gaby VOYEAU  
né le 19 décembre ..... 7 la Barre
- Cléo LE BELLEC  
née le 27 décembre .. 1 bis rue des Violettes
- Elias LE BELLEC  
né le 27 décembre .... 1 bis rue des Violettes
- Loïs LE BELLEC  
née le 27 décembre .. 1 bis rue des Violettes
- Arthur GODARD  
né le 2 janvier ..... 2 Beauregard
- Éden SCHROETTER  
né le 5 janvier ..... 17 rue Saint Vincent
- Zoé BONHOMME  
née le 14 janvier ..... 23 rue des Marguerites

**DÉCÈS**

- Françoise JOLY  
le 13 janvier ..... 4 la Grange

Publication en accord avec les familles.